



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Title – Sujet		Date
Name Tag, Embroidered Bande patronymique brodée		March 2, 2015 2 Mars, 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation		Amendment No. – N° de la modification
M0077-13-G008		002
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à : 2 :00 pm		EDT (Eastern Daylight Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	March 10, 2015 / 10 Mars, 2015	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
See Herein Voir aux présentes		
Instructions		
See Herein Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Robyn Dagg Adresser toute demande de renseignements à		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
613-843-3872		613-825-0082
Delivery Required – Livraison exigée		
See Herein Voir aux présentes		

La présente modification vise à apporter un changement aux exigences énoncées à l'article suivant de l'invitation à soumissionner :

14. Matériaux disponibles auprès du gouvernement

Les matériaux suivants, disponibles auprès du gouvernement, sont requis pour fabriquer les articles et ils doivent être achetés de la GRC.

FAB – DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT DES FORCES CANADIENNES MONTRÉAL :

N° 9150-000 Tissu à armure sergé de polyester et coton, 152 cm de largeur à 6,32 \$/m

Les matériaux doivent être payés par chèque **certifié** (ajouter la TPS ou la TVH, s'il y a lieu) avant qu'ils ne soient expédiés. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du receveur général du Canada.

Remarque : Les chèques pour des matériaux disponibles auprès du gouvernement doivent comprendre la TVH ou la TPS **SEULEMENT** (s'il y a lieu) selon la province ou le territoire canadien où seront livrés les matériaux. Voir le tableau ci-après pour connaître la taxe applicable.

SUPPRIMER :

Province	Taxe (%)
Nouveau-Brunswick Terre-Neuve-et-Labrador Ontario	13 % TVH
Île-du-Prince-Édouard	14 % TVH
Nouvelle-Écosse	15 % TVH
Québec	14.975% TPS/TPH
Territoires du Nord-Ouest Yukon Nunavut Alberta Colombie-Britannique Manitoba Saskatchewan	5 % TPS

Les chèques doivent être envoyés à l'adresse suivante :

GRC, Programmes Uniformes et équipement
Édifice de l'entrepôt
440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
À l'attention de : la Section de la planification et de la comptabilité.

Les instructions d'expédition devront être jointes à la commande.



INSÉRER :

Province	Taxe (%)
Nouveau-Brunswick Terre-Neuve-et-Labrador Ontario	13 % TVH
Île-du-Prince-Édouard	14 % TVH
Nouvelle-Écosse	15 % TVH
Territoires du Nord-Ouest Yukon Nunavut Alberta Colombie-Britannique Manitoba Saskatchewan Québec	5 % TPS

Les chèques doivent être envoyés à l'adresse suivante :

GRC, Programmes Uniformes et équipement
Édifice de l'entrepôt
440, chemin Coventry
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
À l'attention de : la Section de la planification et de la comptabilité.

Les instructions d'expédition devront être jointes à la commande.